



OPCCF

OFFICE PROTESTANT
DE CONSULTATIONS
CONJUGALES ET FAMILIALES

Rapport Annuel 2021

OPCCF Office protestant de consultations
conjugales et familiales

www.opccf.ch

10, rue de la Madeleine – 1204 Genève
Tél. 022 311 82 11

Consultation de couple et de famille
Service de médiation
Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

SOMMAIRE

Message du président	3
Les activités de l'OPCCF	4
Premier axe : la consultation	7
Deuxième axe : la formation IECF et PSGe	9
Troisième axe : la recherche	12
Les représentations	13
Les collaborations avec l'Église protestante de Genève	15
L'équipe des collaborateurs	16
Le Conseil	18
Les finances	19
Rapport du trésorier du 25 avril 2022	20
Rapport de l'organe de révision	21
Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2021	22
Recettes de l'OPCCF en 2021	24
Budget 2022	25
Remerciements	26
Conseil, Association et collaborateurs en 2021	27
Contacts	29

Message du président

La multidisciplinarité plus que jamais au centre de la pratique de l'OPCCF en 2021

Si 2020 a été très fortement marquée par la pandémie et ses conséquences, 2021 n'a pas été épargnée. En effet, la situation sanitaire ne s'est stabilisée que depuis peu, et nombreux sont les couples et familles à avoir subi les conséquences de cette crise à différents niveaux (travail, dynamiques familiales, conséquences économiques) pendant l'année 2021 encore. L'équipe de l'OPCCF a pu mesurer les répercussions de cette situation sur la population qu'elle reçoit en termes d'insécurité, dépression, déscolarisation, anxiété. Les prises en charge sont devenues plus que jamais nécessairement multidisciplinaires. L'OPCCF, qui a toujours eu à cœur d'être représenté par une équipe aux appartenances professionnelles variées, a encore plus particulièrement cette année fonctionné en équipe pour répondre aux besoins des personnes venant en consultation. Ainsi, les médiateurs, les conseillers conjugaux et les thérapeutes de couple et de famille ont travaillé main dans la main, que ce soit en proposant un avis ou une consultation ponctuel/le par des collègues, en réorientant un suivi vers une nouvelle prise en charge en fonction des besoins qui évoluent, ou encore en offrant des entretiens en co-thérapie, avec deux intervenants de disciplines différentes proposant chacun son regard. Cela s'est révélé très utile et apprécié, et a permis des soins qui sans cette proximité professionnelle n'auraient pas pu être mis en place.

Dans ce contexte qui reste particulier, nous avons observé une poursuite de l'augmentation du nombre de consultations avec un total de 2750 heures et un nombre de personnes accueillies qui continue également de croître, dépassant cette année la barre des 1'600, alors qu'elles étaient d'environ 1'000 jusqu'en 2017.

Durant l'année écoulée, l'axe de la formation a lui aussi très bien fonctionné. En effet, de nombreux séminaires et formations ont pu être dispensés et ont été bien suivis. Toutes nos formations, aussi bien de l'IECF que de la PSGe, ont pu être données en présentiel, ce qui a été appréciable, après un an de formation par vidéoconférence. Le thème de la multidisciplinarité s'est aussi retrouvé sur cet axe-là, puisque plusieurs séminaires ont été donnés par des co-formateurs, souvent de professions différentes.

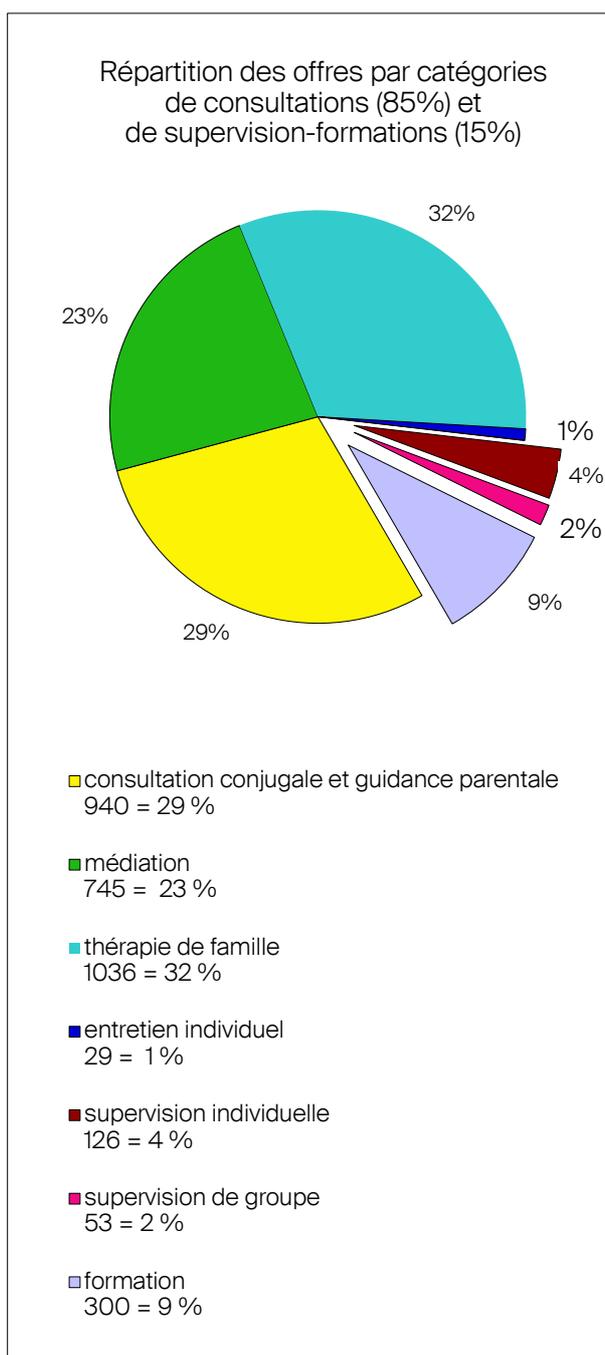
L'OPCCF poursuit donc avec conviction sa mission d'aide aux couples et aux familles en essayant de se renouveler et de s'adapter de manière continue à leurs besoins. Le Conseil de l'OPCCF remercie toute l'équipe pour son engagement et pour la qualité de son travail en temps de Covid. Nous remercions également l'État de Genève, l'Église Protestante de Genève ainsi que tous ceux qui nous soutiennent par leurs dons, nous permettant de continuer à offrir, année après année, des prestations à des tarifs adaptés aux revenus des couples et des familles qui nous consultent.

Xavier Barde, Président

Les activités de l'OPCCF

Les activités de l'OPCCF comprennent trois axes interdépendants les uns des autres : la consultation, les activités de formation et supervision et la recherche.

Répartition des prestations de consultation et de formation



Le temps consacré aux prestations fournies par l'OPCCF est dédié à 85% à la consultation et 15% à la formation et supervision. Le graphique ci-contre montre la répartition de cette activité par prestation pour l'année 2021.

Les prestations se répartissent selon les pourcentages suivants :

Consultation conjugale et guidance parentale :

En 2021, 940 heures de consultations conjugales et de guidance parentale ont été effectuées, ce qui représente 29% de nos prestations. Les séances de guidance parentale, réalisées pour la plupart sans la présence des enfants, représentent 152 h.

Pour le détail, voir pages 6 et 7.

Médiation :

745 heures de travail de médiation (23 %). La médiation pratiquée à l'OPCCF consiste essentiellement en une aide apportée aux partenaires qui ont décidé de se séparer ou de divorcer. Elle leur permet de régler les problèmes pratiques de leur réorganisation familiale. Une convention de séparation mûrement réfléchie par les partenaires en présence d'un tiers neutre et impartial favorise, lorsqu'il y a des enfants, la possibilité d'être des parents capables de collaborer à leur éducation. La rédaction d'une convention nécessite en moyenne 3 heures de travail. En 2021, la rédaction de conventions a totalisé 63 heures.

Thérapie de famille :

1036 heures de thérapie familiale (32%). Il est important de relever que 87% des entretiens de thérapie familiale ont été effectués en co-thérapie alors qu'ils étaient 12% de 2017, 63% en 2018 et 73% en 2019 et 86% en 2020.

Entretiens individuels :

29 heures d'entretiens individuels (1%). Ils constituent un soutien suite à une séparation ou un divorce, ou lors de difficultés relationnelles dans le couple ou la famille.

Groupes d'enfants :

Le groupe d'enfant a été interrompu à partir de mars 2020 en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19. Il n'a malheureusement pas pu reprendre en 2021 pour les mêmes raisons.

Supervision :

L'Institut d'études du couple et de la famille (IECF) a assumé 179 heures de supervision en 2021 (6 %). 126 heures ont été consacrées à la supervision individuelle (4 %) et 53 heures à la supervision de groupe (2 %).

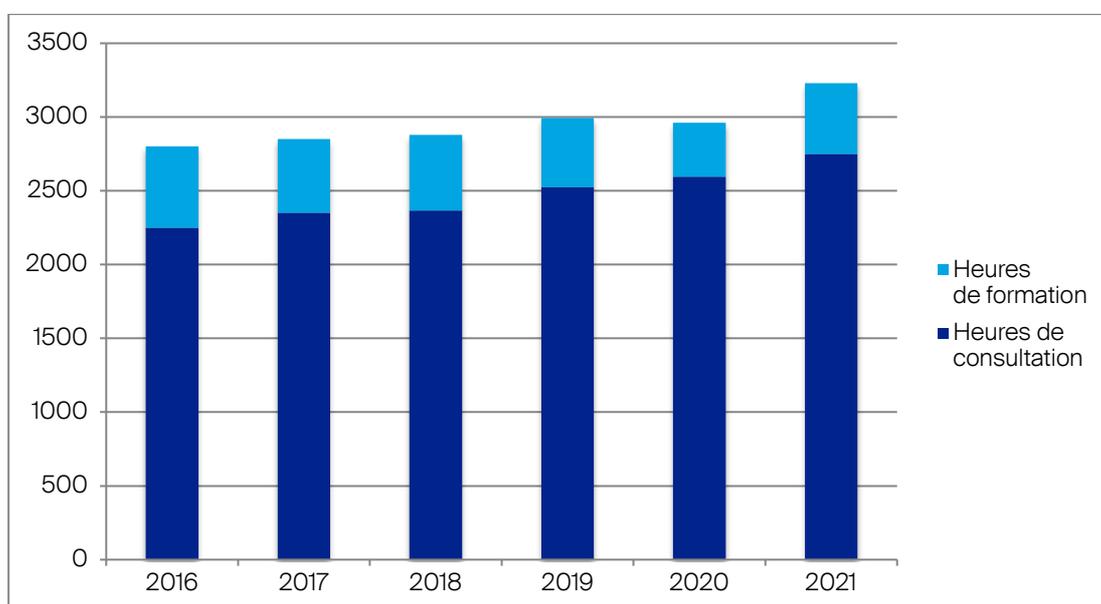
Formation :

L'IECF a organisé ou animé des formations de longue durée ainsi que des séminaires, représentant 300 heures (9 %). Pour plus de détails sur les activités de l'Institut, voir pages 8 et 9.

Les entretiens :

Le total des heures de consultation et de formation est de 3'229 heures, soit 2'750 heures concernant la consultation et 479 relevant de la formation. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des heures de consultation et de formation depuis 2016. Il montre une augmentation progressive des heures de consultation, qui s'explique par une augmentation du nombre des demandes et un agrandissement de notre équipe. Les heures de formation sont relativement stables.

Tableau comparatif sur 6 ans de consultations et formations



Premier axe : la consultation

Secteur principal de l'OPCCF, la consultation, sous toutes ses formes, représente 85% du volume total de ses activités. La consultation conjugale en représente 29%, la consultation familiale 32% et la médiation familiale 23%.

La consultation comprend :

- le conseil conjugal ou thérapie de couple ;
- la thérapie de famille ;
- la guidance parentale ;
- la consultation individuelle ;
- la médiation.

La consultation permet :

- de clarifier avec les membres du couple ou de la famille ce qui se passe pour chacun d'eux ;
- de rechercher ensemble une compréhension et un dépassement de la crise ;
- de travailler les difficultés de relation et de communication ;
- de favoriser les prises de décisions librement assumées par le couple ou par la famille.

Les consultations se font dans le respect des valeurs de chacun, sans distinction de confession, de nationalité, d'orientation ou d'identité sexuelle et quelles que soient les possibilités financières des personnes qui consultent à l'OPCCF.

Pour les consultations conjugales, une participation financière adaptée aux possibilités de chacun est négociée lors du premier entretien. Les tarifs des séances sont échelonnés de CHF 20.- à CHF 200.-.

Pour les consultations familiales, le financement des entretiens est pris en charge par l'assurance de base (LAMal) ou par une participation financière adaptée aux possibilités de chacun et négociée lors du premier entretien sur la base des mêmes tarifs que ceux des consultations conjugales.

Pour la médiation, le coût d'une séance d'une heure et demie s'élève à CHF 180.- pour les salaires bas et moyens, puis les tarifs progressent en fonction des revenus des consultants jusqu'à CHF 380.-. Le coût de rédaction d'une convention dans le cadre d'une médiation est fixé à CHF 120.- par page.

Toutefois, pour les situations adressées par le SPMi et ayant de bas revenus, les tarifs de consultation sont les mêmes que ceux pratiqués pour la consultation conjugale et familiale. Nous avons, par ailleurs, un contrat de partenariat avec le SEASP qui rend possible la prise en charge financière de 6 séances de médiation familiale par situation.

Les entretiens sont menés par des conseillers conjugaux, des thérapeutes de famille et de couple ou des médiateurs qui ont une formation post-grade spécifique et qui suivent une formation continue.

Les consultations ont lieu en français, en anglais et en espagnol. Comme pour les années précédentes, en 2021, la majorité d'entre elles se sont déroulées en français (92 %), en anglais (5 %) et en espagnol (3 %). Quelques entretiens ont également été effectués en italien (0.2%).

La consultation en chiffres

Le tableau qui suit montre l'évolution du nombre annuel de nouvelles situations depuis 2016.

Moyenne sur 6 ans : 320 nouvelles situations.

Années	Nouvelles situations
2016	303
2017	318
2018	347
2019	334
2020	306
2021	314

Situations traitées en 2021

En 2021, **1'643 personnes** ont été accueillies à l'OPCCF pour un total de **461 situations** :

- 191 concernaient la consultation conjugale et la guidance parentale ;
- 169 la thérapie de famille ;
- 3 les entretiens individuels ;
- 98 la médiation.

En 2021, nous avons reçu **261 enfants** en consultation et, toutes prestations confondues, le **nombre d'enfants concernés s'élevait à 907**.

Répartition des situations par région

- Genève-Ville : 34 %
- Villes du canton : 28 %
- Autres communes : 27%
- France voisine : 7 %
- Autre canton : 4 %

Deuxième axe : la formation IECF et PSGe

Deuxième volet de l'OPCCF, les activités de formation sont dispensées dans le cadre de l'Institut d'études du couple et de la famille (IECF), qui dépend juridiquement de l'OPCCF. Par ailleurs depuis 2016, la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe), dont l'IECF est un membre fondateur, a développé un cursus de formation postgrade à la psychothérapie d'orientation systémique. Ce cursus PSGe a obtenu son accréditation fédérale par l'OFSP en novembre 2018.

Créé en 1989, l'IECF est doté d'une administration spécifique ; son résultat annuel est toutefois pris en compte dans la comptabilité générale de l'OPCCF.

L'IECF s'adresse à tous les professionnels de la relation pour répondre à leur besoin en formation continue et ainsi être à la pointe des évolutions les plus récentes de la thérapie et des contextes sociologiques des couples et des familles. Les possibilités de perfectionnement que propose l'IECF contribuent au renforcement de la qualité des prestations offertes par les professionnels des secteurs public et privé.

L'IECF a quatre objectifs :

- être un lieu de formation continue à l'intention des professionnels travaillant avec les couples et les familles, y compris les membres de l'équipe de l'OPCCF ;
- contribuer au développement et à la transmission des connaissances et pratiques en matière de thérapie de couple et de famille d'orientation systémique, de conseil conjugal et de médiation ;
- utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs de l'OPCCF et les mettre au service des professionnels travaillant avec des couples et des familles ;
- favoriser la création et la consolidation de réseaux interprofessionnels.

Les activités de formation comprennent :

- les formations de longue durée (de 6 à 20 jours) ;
- les séminaires (de 1 à 3 jours) ;
- les supervisions individuelles ;
- les supervisions d'équipe professionnelle et de groupe ;
- les colloques.

L'offre de l'IECF comprend la formation et la supervision

Les offres de formation et de supervision correspondent à 15 % des activités de l'OPCCF. Cela équivaut à 479 heures, soit 300 heures (62 %) de formation et 179 heures (38 %) de supervision. Ces dernières sont assumées par les collaborateurs de l'OPCCF.

En 2021, parmi ses activités de formation, l'IECF a en particulier organisé :

- La seconde partie d'une formation de 8 journées en collaboration avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève sur les modèles contemporains en thérapie de couple et leurs apports à la pratique clinique ;
- une nouvelle volée de formation à la supervision d'orientation systémique ;
- 9 séminaires de 2 journées sur des thématiques en lien avec la famille.

Programme 2021

Le programme de l'IECF s'adresse à une vaste palette de professionnels des milieux médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et socio-éducatifs. Ont participé aux offres de l'IECF en 2021 les professions suivantes :

- Médecin généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre, pédopsychiatre, sexologue
- Psychologue, psychologue-psychothérapeute
- Thérapeute de famille
- Conseiller conjugal
- Médiateur
- Pasteur, théologien
- Sage-femme
- Diététicien
- Enseignant
- Assistant social
- Conseiller social
- Logopédiste
- Conseiller en orientation professionnelle
- Éducateur, éducateur spécialisé
- Éducateur du jeune enfant
- Infirmier en santé mentale
- Infirmier en santé publique
- Intervenant social

Cette pluridisciplinarité constitue un point fort de chaque séminaire. Elle permet une vue élargie des situations et favorise une meilleure compréhension mutuelle, des échanges très riches entre les participants, ainsi que la création de réseaux interprofessionnels.

La supervision et l'encadrement

La supervision pratiquée par l'IECF est un processus qui non seulement participe au développement des compétences professionnelles de la personne supervisée, mais également l'aide à acquérir la maturité nécessaire pour l'exercice de sa profession.

En 2021, des psychiatres, psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, thérapeutes, médiateurs et stagiaires ont bénéficié de supervisions individuelles ou de groupe données par les collaborateurs de l'OPCCF dans le cadre de l'IECF. Ces supervisions ont porté sur la dynamique d'équipe, la redéfinition des objectifs de travail ou des buts de l'institution, le travail thérapeutique ou l'intervention socio-éducative avec des individus, des couples ou des familles.

Les collaborateurs de l'IECF ont également donné des supervisions d'équipe dans les institutions suivantes :

- Pôle Santé Social de l'Université
- Trajectoires

Plateforme Systémique Genevoise

La Plateforme Systémique Genevoise (PSGe) a obtenu, avec le soutien de la Fédération Suisse des Psychologues en tant qu'organisation responsable, son accréditation fédérale le 29 novembre 2018 de l'Office Fédéral de la Santé Publique.

Créée en 2015, la PSGe, qui regroupe trois instituts de formation genevois, la FARP, l'Institut de la Famille et l'IECF, a pour but de former des psychothérapeutes de famille, en répondant aux nouvelles exigences fédérales d'accréditation de formation post-grade à la psychothérapie des psychologues. Cette formation est destinée à la formation des psychologues, des psychiatres et des travailleurs sociaux. Depuis septembre 2021, quatre volées sont en cours sur une durée de 5 ans. 72 étudiants y sont inscrits. 280 heures d'enseignement théorique ont été dispensées et 300 heures de supervision de groupe. Benoît Reverdin, directeur de l'OPCCF, est président du Comité directeur de ce cursus de formation et l'OPCCF assure le secrétariat de la PSGe.

Les interventions extérieures

En dehors de l'IECF et de la PSGe, des membres de l'OPCCF ont donné des formations, séminaires, cours et conférences dans des cadres universitaires, associatifs.

Troisième axe : la recherche

Le troisième axe de nos activités est celui de la recherche que nous réalisons dans le cadre de l'association Avenir Familles. Créée en collaboration avec le Département de sociologie de l'Université de Genève, elle a pour objectif d'améliorer l'adéquation des mesures de soutien aux familles aux réalités familiales du canton de Genève.

Avenir Familles

En 2021, Avenir Familles a continué ses activités de mise en lien du réseau des professionnels de la famille avec les chercheurs en sociologie et les partenaires politiques du canton de Genève, en organisant notamment :

1) les cinquièmes Assises de la famille qui ont eu lieu en juin 2021 sur le thème : « Décrochage scolaire et dynamiques familiales : état des lieux ». Sandra Huri de OPCCF y a présenté une synthèse de la littérature psychologique sur le décrochage scolaire et Ivaine Droz, Sylvain Buehler et Benoît Reverdin de l'OPCCF y ont présenté des exemples de suivis de famille dont un des membres était en décrochage scolaire.

2) des rencontres avec différentes associations et institutions pour concrétiser le suivi des Assises 2018 et 2019.

L'OPCCF est représenté à Avenir Familles par Sylvain Buehler membre du comité, Sandra Huri, conseillère conjugale en formation à l'OPCCF et engagée au sein d'Avenir Familles par l'Observatoire des familles pour assurer le volet psychologique de la recherche sur le décrochage scolaire, et par Benoît Reverdin, membre du comité scientifique.

Le financement de cette association par une fondation genevoise privée a été renouvelé pour 2022.

Les représentations

Une partie de nos activités consiste à entretenir des liens étroits avec les institutions dont dépend l'OPCCF, à s'investir dans des comités, commissions ou groupes de travail qui ont un rapport avec notre pratique et à promouvoir la prise en compte des problématiques de couple et de famille.

Dans ce cadre, nos principaux interlocuteurs sont :

- l'Église protestante de Genève ;
- Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) ;
- l'État de Genève ;
- diverses associations ;
- les médias.

Les représentations permettent également de collaborer et d'échanger avec les différents acteurs, politiques, sociaux, étatiques et privés, laïcs et ecclésiastiques, soucieux de répondre au mieux aux besoins des individus, des couples et des familles.

En 2021, le nombre d'heures de représentation de l'OPCCF est de 417 heures.

Église protestante de Genève

Créé par l'Église protestante de Genève (EPG), l'OPCCF fait partie des ministères cantonaux de cette église. Notre consultation témoigne de l'engagement de l'Église au service des couples et des familles confrontés à des problèmes relationnels.

Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) et l'Association des conseillers conjugaux thérapeutes de couples (ACTC)

La Fédération regroupe les différents services de consultation situés en Suisse romande et au Tessin ainsi que les services francophones du canton de Berne, soit 9 services. Sylvia Thodé est membre du comité de Couple+ et Benoît Reverdin est membre du comité scientifique des CAS ET DAS en conseil conjugal et à la thérapie de couple co-organisés par le CEFOC de la HETS de Genève et Couple +.

Sylvia Thodé préside l'Association des conseillers conjugaux et thérapeutes de couples (ACTC) qui a pour objectifs principaux la promotion de la profession et le contrôle de la qualité de la formation de ses membres.

Commission cantonale de la famille

Le Conseil d'État a nommé une Commission cantonale de la famille, opérationnelle depuis janvier 2000. C'est un organe officiel ayant pour objectif de questionner diverses instances, en particulier les pouvoirs publics, et de faire des propositions concrètes en faveur des familles et en matière de politique familiale.

Elle est composée de représentants de l'administration cantonale, de l'Association des communes genevoises, de représentants d'associations privées et d'experts. Benoît Reverdin y siège en qualité d'expert.

Autres représentations

L'OPCCF est représenté au comité de la **LAVI** par Nathalie Picco, adjointe à la direction. Constitué en 1993 à la suite d'un important travail de réflexion autour de la nouvelle loi d'aide aux victimes d'infractions (dite LAVI), ce service à la communauté genevoise répond à des demandes en constante croissance.

L'OPCCF est membre du **Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)**. Ce collectif, créé en mai 2012, regroupe plus d'une quarantaine d'associations genevoises actives dans différents domaines de l'action sociale. L'objectif du CAPAS est de promouvoir un partenariat fécond entre les pouvoirs publics genevois et les associations du champ de l'action sociale dans le canton de Genève. L'adhésion de l'OPCCF au CAPAS a pour but de nous permettre de participer au développement de ce partenariat et de renforcer la collaboration de l'OPCCF avec les associations genevoises œuvrant dans le champ de l'action sociale. L'OPCCF a été représenté au CAPAS par son directeur Benoît Reverdin jusqu'en août 2021 et par Ivaine Droz, adjointe à la direction, à partir de septembre 2021.

L'OPCCF est le siège de l'**Association genevoise de thérapie familiale (AGTF)**. Forte de plus de 150 membres, elle comprend un groupe de 70 thérapeutes de famille reconnus.

L'OPCCF est un service membre de la Fédération genevoise Médiations (FGeM).

L'OPCCF participe avec As'trame, Couple et Famille, le Planning familial HUG, le CSP, l'École des parents et la Maison genevoise des médiations au Collectif « **Enfants et séparation** ». Ce Collectif organisait avant la pandémie des séances d'information destinées aux parents séparés ou en train de se séparer afin de les sensibiliser aux besoins de leurs enfants et à l'importance du maintien d'une bonne collaboration parentale, ainsi que de donner quelques repères juridiques sur la séparation. En 2021, le collectif a obtenu le mandat de la Commission cantonale de la famille de réaliser une vidéo destinée à remplacer les séances d'information. Elle sera accessible sur le site du collectif. En 2021, l'OPCCF a été représenté par Sylvia Thodé et Ida Koppen dans ce travail inter-associatif.

Les collaborations avec l'Église protestante de Genève

L'OPCCF est un ministère cantonal de l'EPG. A ce titre, il a pour mandat de proposer des accompagnements thérapeutiques et des médiations destinés aux couples et aux familles du canton de Genève et de mettre ses compétences au profit de toute l'Église.

Les sessions œcuméniques de groupe de préparations de couples au mariage prévues en 2021, auxquelles devait participer Monsieur Christian Reist, ont malheureusement dû être annulées en raison de la pandémie de Covid-19.

Le Groupe de travail de la Compagnie des pasteurs et de diacres a finalisé le travail sur la mise en place de rituels et de cérémonies de bénédiction, de séparation et de vœux de réengagement auquel l'OPCCF participe depuis 2020.

L'OPCCF est représenté au Consistoire de l'EPG par son directeur Monsieur Benoît Reverdin (délégué) et par Madame Françoise Bourrit (suppléante). Dans ce cadre, l'OPCCF a proposé et participé à la mise en place d'une médiation pour accompagner le changement de mode de gouvernance de l'EPG.

En 2021, le président de l'OPCCF, Monsieur Xavier Barde, a poursuivi et terminé son engagement dans le Comité de pilotage au projet EPG Convergence 2020. Ce Comité de pilotage a terminé et mis en place un nouveau mode de gouvernance de l'EPG.

L'OPCCF a été représenté en 2021 à la Compagnie des pasteurs et des diacres par Monsieur Christian Reist.

L'équipe des collaborateurs

Au 31 décembre 2021, l'équipe des collaborateurs comprenait 15 personnes pour 6.65 postes équivalent plein temps (EPT), dont certains cumulent différentes fonctions. Il s'agit de 6 conseillers conjugaux et thérapeutes de famille (2.9 EPT), 2 psychologues en formation à la psychothérapie (1 EPT) et 2 stagiaires en conseil conjugal (0.3 EPT), 3 médiateurs (1 EPT), 1 directeur OPCCF (0.15 EPT), 2 adjointes à la direction (0.3 EPT), 2 secrétaires de l'OPCCF et IECF (1 EPT).

Arrivées

Madame Caroline Mercanton a intégré l'équipe de l'OPCCF en janvier 2021 en tant que secrétaire. Elle assume en particulier la gestion du secrétariat de l'IECF, ainsi que les tâches administratives liées à la communication et à la recherche de fonds de l'OPCCF. Avant cela, elle a travaillé 15 ans en agence de communication et dans la publicité. En parallèle, elle bénéficie d'une longue expérience dans le milieu associatif, ayant été pleinement investie dans des associations sociales et culturelles, notamment pour valoriser la culture en milieu rural, en organisant des spectacles d'arts de la rue, concerts et festivals. « Aider les familles et les couples en transition de vie difficile, au sein d'une équipe bienveillante, donne un réel sens à mon travail au quotidien ».

En septembre 2021, Madame Hélène DETRY a été engagée en tant que stagiaire en conseil conjugal. Diplômée de la Haute École de Travail Social, Hélène DETRY a travaillé dans le domaine de l'aide sociale durant plusieurs années, avant d'intégrer la protection de l'enfance. Au bénéfice d'un CAS en conjugalité et parentalités, avec l'OPCCF elle a la chance de donner un nouvel élan à sa carrière professionnelle. « C'est un réel plaisir pour moi de me former au sein de l'OPCCF, une association à l'écoute des couples, et des familles, des valeurs qui me sont chères ».

En octobre 2021 l'OPCCF a engagé Madame Sophie Lombard en tant que thérapeute de couple et famille en formation. Titulaire d'un Master en psychologie, elle est actuellement en formation post-grade à la psychothérapie d'orientation systémique de la PSGe. Parallèlement à son engagement à l'OPCCF, elle est psychologue dans une école spécialisée. « Passionnée du travail avec les couples et des familles, c'est un grand plaisir de rejoindre l'OPCCF. « J'affectionne tout particulièrement la richesse de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que le travail en co-thérapie »

Supervisions

En 2021, nous avons bénéficié de 2 supervisions d'équipe au rythme d'une séance par mois. Madame Aurora Blanco et le docteur Marco Merlo ont assuré les supervisions de thérapie de famille. Les situations de thérapie de couple ont été supervisées par Nina De Spengler. Par ailleurs, les membres de l'équipe qui en font la demande bénéficient d'une supervision individuelle pour leur travail auprès des couples et des familles.

Colloques

Le colloque réunit tous les membres de l'équipe. La participation au colloque fait partie du cahier des charges des collaborateurs. Lieu d'échanges, il favorise l'identité et la cohésion de l'équipe. C'est dans ce cadre que sont traitées les questions professionnelles et de dynamique de groupe et que sont formulées les suggestions concernant les grandes orientations de l'institution qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Formations continues

En 2021, les membres de l'équipe ont suivi au total 46 journées de formation continue en conseil conjugal, thérapie de couple, thérapie familiale et médiation.

Le Conseil

Le Conseil définit la politique générale de l'OPCCF et supervise sa gestion. Il est en charge de l'engagement des collaborateurs, s'occupe de l'organisation des Assemblées générales et des séances du Conseil. Il représente l'OPCCF auprès des tiers.

En 2021, le Bureau de l'OPCCF n'a pas connu de changement. Cette stabilité a permis de faciliter la gestion des différentes activités de notre association en cette période compliquée de Covid-19.

En 2020, le Conseil, constitué de 10 membres, s'est réuni à deux reprises : à l'occasion d'une Assemblée générale et d'un Conseil comprenant également les membres de l'équipe thérapeutique. Des membres du Conseil ont également participé aux réunions des groupes de travail.

Le Conseil de l'OPCCF est l'organe qui assume les décisions stratégiques de l'association. Les groupes de travail, constitués de membres de l'équipe et de membres du Conseil, étudient des dossiers tels que la recherche de fonds, le développement de nouvelles prestations, les liens avec l'EPG ou la communication et l'image de l'OPCCF. Ces groupes de travail rapportent leurs propositions au Conseil qui prend les décisions.

Dans cette organisation, le Bureau est considéré comme un groupe de travail en soi. Il se réunit à la demande et en fonction des besoins de l'association ou de la direction. En 2021, le Bureau s'est réuni 9 fois.

Les membres du Conseil, et ceux du Bureau en particulier, jouent un rôle considérable dans l'accompagnement et la supervision de la gestion de l'OPCCF. D'origines professionnelles variées, ils apportent des visions précieuses à la direction et à l'équipe de l'OPCCF avec lesquelles ils travaillent dans un esprit d'étroite collaboration. Les orientations de l'OPCCF et les décisions stratégiques sont prises dans un esprit de concertation.

Les finances

Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2021 a clôturé avec un léger bénéfice.

L'exercice 2021 a clôturé avec un bénéfice de CHF 1'189.

Quatre sources principales de financement assurent le fonctionnement de l'OPCCF, qui pour 2021 se répartissent ainsi :

1. CHF 522'800 (50 %) issus des activités propres provenant principalement des consultations et de l'excédent de recettes de l'IECF ;
2. CHF 211'540 (20 %) ont été assurés par l'EPG sous forme de salaires (1.15 EPT) et d'une subvention destinée au travail de direction de l'OPCCF ;
3. CHF 178'436 (17 %) de subvention par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève ;
4. CHF 136'022 (13 %) de dons privés et de communes et paroisses.

Les autres revenus ainsi que les cotisations des membres de CHF 2'203 (0%) complètent les quatre sources principales de financement. Le total des revenus se montent à CHF 1'121'074.

Les dépenses sont constituées des charges de salaires et des charges d'activités de l'IECF de CHF 924'950 (90%), des charges d'exploitation, TVA et amortissement de CHF 92'859 (1%) ainsi que de la variation du fonds social de CHF 103'263 (9%).

Rapport du trésorier du 25 avril 2022

Mesdames, Messieurs, chers Membres,

L'année 2021 s'est terminée sur un bénéfice de 1'189 CHF. Comme convenu dans le contrat de prestation, ce bénéfice est réparti entre l'État (16%) et l'Office (84%).

Malgré une année supplémentaire marquée par la crise du COVID, les produits augmentent de 2% à 1'121'074 CHF grâce à une forte progression des revenus des consultations de 8% qui a plus que compensé l'abandon des revenus liés à la collaboration avec Avenir Famille. La tendance à la hausse observée ces dernières années se poursuit et est due à l'excellent travail de l'équipe en place ; les dons ont quant à eux presque doublé grâce au soutien de la fondation Butin qui sera probablement renouvelé ces prochaines années.

Les subventions de l'EPG (couverture des salaires) et de l'État sont stables. Leur contribution au total des produits récurrents est en baisse à 35% (contre 38% en 2020), ce qui est réjouissant.

Les charges sont en baisse de 1.5% à 1'024'452 CHF, la baisse des frais de personnel ayant plus que compensé la hausse des charges d'exploitation en lien avec des investissements IT et à la mise en place de notre nouvelle identité visuelle.

Nous avons ainsi réalisé, dans des conditions toujours difficiles, une bonne année 2021 grâce à la progression réjouissante des revenus de consultations, ce qui nous a permis de doter le fonds social affecté et ainsi de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

Afin de réaliser un exercice 2022 équilibré, le budget prévoit un besoin de financement par des dons de CHF 90'000. Les produits sont en baisse de 7% à 1'044'000 CHF en raison d'une budgétisation prudente des revenus de consultations, des recettes de l'IECF ainsi que des dons. Les charges augmentent légèrement de 2% à 1'049'000 CHF en raison de l'engagement prévu d'un nouveau collaborateur dans la deuxième partie de l'année.

Je termine en remerciant notre fiduciaire et notre réviseur pour leur travail de qualité. Un grand BRAVO également aux collaborateurs de l'OPCCF pour leur engagement sans faille qui a permis de poursuivre la croissance réjouissante des revenus des consultations.

Les remerciements vont bien entendu aussi à tous ceux qui contribuent à la recherche de dons car, sans eux, l'OPCCF ne pourrait, année après année, avoir des comptes équilibrés.

Christian Morel

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des membres de

l'Office Protestant de Consultations conjugales et Familiales

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Office Protestant de Consultations conjugales et Familiales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA



Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 13 avril 2022
FGS et al.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 400'627.08, compte de résultat, annexe)

Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2021

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en francs suisses)

A C T I F S

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>Notes</u>
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	293'754.43	162'994.96	3
Comptes de régularisation actifs	43'115.65	76'931.27	4
Total de l'actif circulant	<u>336'870.08</u>	<u>239'926.23</u>	
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisation corporelles, nettes	13'797.00	8'802.02	5
Immobilisations financières	49'960.00	51'360.00	6
Total de l'actif immobilisé	<u>63'757.00</u>	<u>60'162.02</u>	
	<u>400'627.08</u>	<u>300'088.25</u>	
P A S S I F S			
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestation	245.59	957.97	7
Comptes de régularisation passifs	103'928.65	95'253.20	8
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>104'174.24</u>	<u>96'211.17</u>	
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Dettes financières	11'000.00	21'000.00	9
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>11'000.00</u>	<u>21'000.00</u>	
CAPITAL DES FONDS AFFECTES			
Fonds affectés projets	12'500.00	15'236.58	10
Fonds affecté immobilisations corporelles	-	8'604.00	10
Fonds social affecté	204'092.00	91'031.00	10
Total du capital des fonds affectés	<u>216'592.00</u>	<u>114'871.58</u>	
FONDS PROPRES			
Réserve de réévaluation	48'860.00	50'260.00	6
Fortune de l'association	18'703.47	14'711.92	
Part du résultat à conserver	1'297.37	3'033.58	7
	<u>68'860.84</u>	<u>68'005.50</u>	
	<u>400'627.08</u>	<u>300'088.25</u>	

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

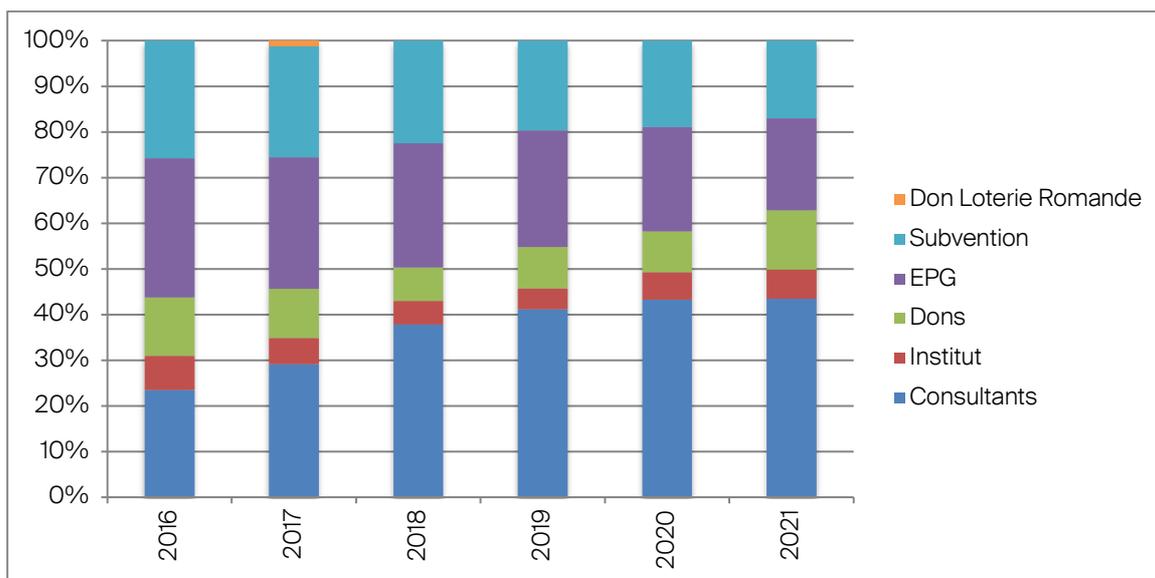
COMPTE D'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021
 (avec chiffres comparatifs pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020)

(en francs suisses)

	<u>2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>2020</u>	Notes
PRODUITS				
SUBVENTIONS				
Subvention Etat de Genève	178'436.00	178'000.00	178'436.00	
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	48'790.00	48'800.00	48'790.00	
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	162'749.75	166'000.00	166'179.00	11
	<u>389'975.75</u>	<u>392'800.00</u>	<u>393'405.00</u>	
DONS AFFECTES				
Entreprises et fondations	85'326.00	40'000.00	29'500.00	13
Dons privés	27'735.00	25'000.00	35'060.00	13
Solde dons médiations EPG	(238.93)	-	238.93	12
	<u>112'822.07</u>	<u>65'000.00</u>	<u>64'798.93</u>	
DONS & COTISATIONS NON AFFECTES				
Communes & Paroisses	23'200.00	20'000.00	19'250.00	14
Cotisations des membres	1'190.00	1'100.00	1'120.00	
	<u>24'390.00</u>	<u>21'100.00</u>	<u>20'370.00</u>	
REVENUS PROPRES				
Revenus des consultations	455'978.51	390'000.00	421'464.11	
Recettes IECF	119'018.54	80'000.00	101'923.10	15
Revenus sur projets spécifiques	17'876.50	10'000.00	91'783.55	16
	<u>592'873.55</u>	<u>480'000.00</u>	<u>615'170.76</u>	
AUTRES PRODUITS				
Autres produits	1'013.25	2'000.00	1'485.75	
	<u>1'013.25</u>	<u>2'000.00</u>	<u>1'485.75</u>	
TOTAL DES PRODUITS	<u>1'121'074.62</u>	<u>960'900.00</u>	<u>1'095'230.44</u>	
CHARGES				
Charges de personnel	872'754.45	845'000.00	909'499.64	17
Coût sortie Caisse de pension et provision risque résiduel	-	-	10'000.00	18
Charges d'exploitation	77'077.54	60'000.00	55'866.02	19
Charges IECF	52'196.68	50'000.00	44'804.73	15
TVA forfaitaire (5.9%)	13'621.80		11'605.80	
Amortissements	8'802.02	9'000.00	8'801.02	5
TOTAL DES CHARGES	<u>1'024'452.49</u>	<u>964'000.00</u>	<u>1'040'577.21</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES	<u>96'622.13</u>	<u>(3'100.00)</u>	<u>54'653.23</u>	
Utilisation des fonds affectés	19'143.12	-	45'037.42	10
Dotation à des fonds affectés	(114'575.54)	-	(98'570.00)	10
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	<u>(95'432.42)</u>	<u>-</u>	<u>(53'532.58)</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION	<u>1'189.71</u>	<u>(3'100.00)</u>	<u>1'120.65</u>	
Subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève	189.36		269.03	
Part du résultat à conserver	1'000.35		851.92	
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	<u>-</u>		<u>-</u>	

Recettes de l'OPCCF en 2021

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de 2021 aux années précédentes et permet de visualiser le niveau d'autofinancement (consultants + Institut) qui est de 50 % pour 2021, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport à 2020.



Budget 2022

Le budget 2022 prévoit un excédent de dépenses de CHF 90'000.- à couvrir par des dons.

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales
COMPTE D'EXPLOITATION

(en francs suisses)

	<u>Budget 2022</u>
PRODUITS	
SUBVENTIONS	
Subvention Etat de Genève	178 000
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	48 000
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	<u>162 000</u>
	<u>388 000</u>
DONS AFFECTES	
Entreprises et fondations	65 000
Dons privés	<u>25 000</u>
	<u>90 000</u>
DONS & COTISATIONS NON AFFECTES	
Communes & Paroisses	20 000
Cotisations des membres	<u>1 000</u>
	<u>21 000</u>
REVENUS PROPRES	
Revenus des consultations	450 000
Excédent de recette de l'IECF	90 000
Revenus sur projets spécifiques	<u>5 000</u>
	<u>545 000</u>
AUTRES PRODUITS	
Autres produits	<u>-</u>
	<u>-</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>1 044 000</u>
CHARGES	
Charges de personnel	910 000
Charges d'exploitation	70 000
Charges IECF	50 000
TVA forfaitaire (5.9%)	14 000
Amortissements	<u>5 000</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>1 049 000</u>
RESULTAT AVANT FONDS AFFECTES	<u>(5 000)</u>
Montant des dons affectés nécessaires	90 000

Remerciements

Le Conseil souhaite remercier tous ceux qui ont contribué aux résultats positifs de l'année 2021 :

- L'équipe des collaborateurs, menée avec enthousiasme et professionnalisme par Benoît Reverdin, directeur, Ivaine Droz, Ida Koppen, Nathalie Picco, adjointes à la direction et Sylvia Thodé responsable de la recherche de fonds.
- Les membres du Bureau et du Conseil qui ont, en cette année particulière de Pandémie, apporté toutes leurs compétences au service du bon fonctionnement de notre association.
- Le comité scientifique de l'IECF et tous les intervenants contribuant au succès de cet institut de formation.
- L'Église protestante de Genève qui est un soutien fidèle de la mission de l'OPCCF.
- L'État de Genève qui subventionne l'OPCCF et s'est montré un partenaire compréhensif.
- Les membres bénévoles du Conseil qui accompagnent l'OPCCF dans ses décisions et sa gestion.
- Les Communes de Bardonnex, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Genthod, Meinier, Plan-Les-Ouates, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Veyrier et les Villes de Carouge, du Grand-Saconnex, de Meyrin & Onex pour leurs dons.
- Les donateurs : Association Catholique d'Action Sociale, Fondation Alfred et Eugénie Baur, Fondation de M. et Mme David-Butin-Poson-Robert, Fondation Chrisalynos, Fondation Ernst Göhner, Fondation Valeria Rossi Di Monterela, Société Privée de Gérance.
- Les donateurs : Me Murat Adler, Michel Balmas, Stéphane Barbier-Mueller, Antoine Barde, Xavier Barde, Marc-André Baschy, Frédéric Binder, Jacques Boissonnas, Léopold Borel, Michel Bourrit, Sophie Brolliet, Pierre et Caroline Chaix, Florence Chaponnière, Anne-Sophie et Michael Conway, Jacqueline Corthay, Francine Courvoisier, Lorraine D'Andiran, Valérie Delerue, Diane Demierre, Eric Demierre, Marinette Dürr-Mottu, Marianne Extermann, Guillaume Fatio, Henry et Anne-Marie Fauche, Eric Favez, Pierre-Yves Firmenich, Sophie Firmenich, Me Robert Fontanet, Martine Frochoux-du-Pasquier, Jean-Daniel et Françoise Gallay, Yves Raynald Grange, Pauline et Christophe Hering, Nicolas Herren, Jacques Hochstaetter, Patricia Hubscher Eichenberger, Philippe et Arlette Kocher, Olivier Labarthe, Brigitte Lacroix, Patricia Legler, Armand Lombard, Henri Loutan, Emmanuelle Maillard, Louise et Jean-Jacques Martin, Béatrice Mermoud, Christian Morel, Odile Naef-Kirschleger, Monique Oltramare, Guillaume et Catherine Pictet, Marc Pictet, Marie-Thérèse et Ivan Pictet, Monique Rasca-Burlet, Hugues Renaud, Claude Rochat, Frédéric Rochat, François Rumpf, Jean-Christophe Sandoz, Patrick Charles Schlegel, Jean-Marc Strubin, François et Geneviève Tobler, Cosima Trabichet-Castan, Tirile Tuchschnid Monnier, Gérard Turrettini, Flavien Valloggia, Costin Van Berchem, Guy Vermeil, Joëlle et Frédéric Walther, Frédéric Weber.

Le président, Xavier Barde

Genève, le 28 avril 2021

Conseil, Association et collaborateurs en 2021

Conseil :

- Xavier Barde (président et membre du Bureau)
- Flavien Valloggia (vice-président et membre du Bureau)
- Christian Morel (trésorier et membre du Bureau)
- Diane Demierre (secrétaire jusqu'à fin 2021)
- Michel Balmas
- Frédéric Binder
- Françoise Bourrit
- François George
- Tania Sanchez-Walter (déléguée du personnel)
- Olivier Labarthe
- Christian Reist (délégué du personnel)

Membres de l'Association :

- Francine Courvoisier
- Eric Favez
- Jacques Hochstaetter
- Anne-Marie Pictet
- Catherine Pictet
- Hugues Renaud
- François Rumpf
- Frédéric Weber

Collaborateurs en 2021 :

Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

Direction :

- Benoît Reverdin

Adjointes à la Direction :

- Ida Koppen jusqu'à août 2021
- Ivaine Droz à partir de septembre 2021
- Nathalie Picco Savoldelli

Responsable de la recherche de fonds

- Sylvia Thodé

Consultation conjugale :

- Hélène Detry
- Sandra Huri
- Soledad Mariné
- Nathalie Picco Savoldelli
- Christian Reist
- Benoît Reverdin
- Sylvia Thodé

Thérapie familiale et guidance parentale :

- Sylvain Buehler
- Ivaine Droz-dit-Busset
- Sophie Lombard
- Soledad Mariné
- Nathalie Picco Savoldelli
- Christian Reist
- Benoît Reverdin

Médiation familiale :

- Stephan Auerbach
- Ida Koppen
- Tania Sanchez Walter

Groupe d'enfants :

- Ivaine Droz-dit-Busset
- Sylvia Thodé

Secrétariat :

- Caroline Mercanton
- Regina Villette

Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

Responsable :

- Ivaine Droz

Secrétaire :

- Caroline Mercanton

Commission scientifique :

- Benoît Reverdin
- Sylvain Buehler
- Ivaine Droz-dit-Busset
- Soledad Mariné
- Sandra Rusconi Serpa

Contacts

Office protestant de consultations conjugales et familiales :

www.opccf.ch

10, rue de la Madeleine, 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : info@opccf.ch

CCP 12-18613-1

Institut d'études du couple et de la famille (IECF) :

www.iecf.ch

10, rue de la Madeleine, 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : info@iecf.ch

CCP 12-11113-7



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSTE 1181-1385 - LUX